

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 48 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 7 FEVRIER 2019

Présents : JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, JOLY Lionel, THIEVENT Claudine

Absents excusés : CHARLES Valérie, FORESTIER Arnaud, MAIRE Corinne

Secrétaire de séance : JOLY Lionel

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 6) Convention station d'épuration**
- 7) Encaissement d'un chèque de Groupama**

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Budget eau / assainissement
 - Vote du compte administratif 2018
 - Approbation du compte de gestion 2018
 - Affectation du résultat 2018
 - Vote du budget primitif 2019
- 2) Transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes
- 3) Étude de devis
- 4) Appartement communal : départ d'un locataire
- 5) Convention école du chat
- 6) Convention station d'épuration
- 7) Encaissement d'un chèque de Groupama
- 8) Questions diverses

1) Budget eau / assainissement **- Vote du compte administratif 2018**

Il est présenté par le Maire par section :

Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	43 877,78 €		
Dépenses de fonctionnement :	48 523,13 €		
		Résultat de l'exercice :	- 4 645,35 €
		Résultat antérieur reporté :	+ 4 557,84 €
		Résultat de fonctionnement clôturé :	- 87,51 €

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement :	38 768,00 €		
Dépenses d'investissement :	31 261,10 €		
		Résultat de l'exercice :	+ 7 506,90 €
		Résultat antérieur reporté :	+ 5 863,07 €
		Résultat d'investissement clôturé :	+ 13 369,97 €

Résultat définitif : + 13 282,46 €

Le Maire quitte la séance avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par Mme Blandine BRENIAUX, première adjointe.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

- Approbation du compte de gestion 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif « eau - assainissement » de l'exercice 2018, le conseil municipal a constaté que les montants présentés sur le compte de gestion (comptabilité du perceuteur) sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2018.

Le conseil **déclare** que le compte de gestion « eau - assainissement » pour l'année 2018, établi par le Receveur, n'appelle **ni observation ni réserve** de sa part.

- Affectation du résultat 2018

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2018 du budget eau - assainissement au budget 2019, soit 87,51 € (déficit antérieur reporté) à la section de fonctionnement (compte D 002) et 13 369,97 € (excédent antérieur reporté) à la section d'investissement (compte R 001).

- Vote du budget primitif 2019

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2019 eau/assainissement, équilibré en recettes et en dépenses et ainsi présenté :

Dépenses :	99 922,00	Recettes :	99 922,00
Fonctionnement :	46 239,00	Fonctionnement :	46 239,00
Investissement :	53 683,00	Investissement :	53 683,00

2) Transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes

La Loi Notre (Nouvelle organisation Territoriale de la République) prévoit que les communes membres d'une Communauté de communes qui n'exerce pas à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces 2 compétences, avant le 1^{er} juillet 2019. Ainsi, si 25 % des communes membres de la Communauté de communes, représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens, la prise de compétence pourra être repoussée à 2026 au lieu de 2020.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, s'oppose au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura.

3) Étude de devis

Le Maire informe les conseillers que suite à la demande de fond de concours à la communauté de communes lors des conseils municipaux du 6 décembre 2018 et du 16 janvier 2019, une subvention de 12 105,11 € nous sera accordée pour les travaux suivants :

- accessibilité Église et bâtiment Mairie :
- isolation et bardage salle polyvalente :
- création de toilettes accessibles handicapés et achat de tables béton pour le belvédère.

Les dossiers de demande d'aide de l'état (DETR) sont complets et les travaux peuvent être engagés.

Isolation et bardage salle polyvalente :

Après étude des différents devis, le conseil **accepte à l'unanimité celui de l'entreprise Laurent THIERY d'un montant de 2 149,44 € TTC.**

Création de toilettes publiques dans l'ancien abris bus :

Après étude des différentes propositions, le conseil accepte **à l'unanimité les devis suivants :**

- SOGEDO pour le branchement eau potable :	1 573,64 € TTC
- SUEZ pour le branchement assainissement :	844,04 € TTC
- BENOIT TP pour les canalisations et le terrassement :	2 178,00 € TTC
- THIERY Laurent pour la pose d'un châssis de toit :	528,00 € TTC
- LGS Laurent GROSS pour la fourniture et pose d'une porte :	1 147,86 € TTC

Mme BRENIAUX Blandine quitte la séance et le conseil **approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise BRENIAUX pour la maçonnerie d'un montant de 3 354,00 € TTC.**

Le conseil décide de demander un devis complémentaire pour le poste plomberie/sanitaires.

Achat de 3 tables en béton pour le belvédère :

Après étude des différents devis, le conseil **accepte à l'unanimité celui de l'entreprise KGMAT collectivité d'un montant de 2 977,02 € TTC.**

Le conseil décide à l'unanimité de vendre par soumission cachetée au plus offrant l'ancienne porte sectionnelle en bois, de la salle polyvalente (située sur le coté du bâtiment). La date limite de remise des offres en mairie est fixée au 28 février 2019 à 16h30.

4) Appartement communal : départ d'un locataire

Suite au courrier reçu de Mme ROSSELET Sandra (locataire du logement situé au dessus de la mairie), le conseil accepte à l'unanimité son départ au 28 février 2019 pour raisons professionnelles.

La caution sera remboursée en fonction de l'état des lieux.

Le logement sera disponible à compter du 1^{er} mars 2019. Le loyer est fixé à 320 € mensuel.

5) Convention école du chat

Suite à un problème de prolifération des chats dans divers endroits du village et afin d'éviter la surpopulation de ces chats, le conseil, avec 5 voix pour et une abstention, autorise le Maire à signer une convention avec l'école du chat d'Arbois.

Les chats non identifiés seront capturés, stérilisés et tatoués puis relâchés sur les lieux de capture.

La commune s'engage à participer aux frais pour un montant de 400 € par an.

6) Convention station d'épuration

Les communes de Montigny – les – Arsures, Mesnay et Pupillin ont signé avec la commune d'Arbois une convention afin de répondre à la mise en demeure des services de l'état de réaliser un Schéma Directeur Eaux Usées et Eaux Pluviales sur le système d'assainissement ainsi qu'une étude AMDEC sur ces communes.

Les communes de Poligny et Tourmont ayant reçu la même obligation, les communes d'Arbois, Montigny – les – Arsures, Mesnay et Pupillin ont décidé de mutualiser en intégrant ces 2 nouvelles communes.

Ainsi, la participation de la commune de Pupillin passera de 5 % à 2,4 % sur ce schéma directeur.

La commune d'Arbois sera mandatée pour :

- Les demandes, au nom du groupement, de subvention auprès des partenaires financeurs
- La passation et le suivi du marché de ces études, en accord avec les 5 autres communes, incluant les services d'un AMO (assistant maîtrise d'ouvrage) si besoin.
- Les perceptions de subvention et des soldes auprès de chaque commune suivant les modalités fixées dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et notamment l'annexe comptable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- approuve le fonctionnement de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette étude décrite dans la convention annexée à cette délibération
- autorise Mr le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 13 novembre 2018.

7) Encaissement d'un chèque de Groupama

Suite à la vérification et à l'achat d'extincteurs, la caisse locale d'Arbois rembourse à la commune la somme de 114,32 € soit 50% du montant HT des achats et 100 % du montant HT des vérifications.

Le conseil, **à l'unanimité, autorise le Maire** à encaisser cette somme sur le compte de la commune.

8) Questions diverses

Néant

INFORMATIONS

***Trail du Fer à cheval :**

La MJC d'Arbois organise un Trail le dimanche 24 mars 2019.

3 parcours de 32, 20 et 11 km seront proposés ainsi qu'un parcours de 11 km de marche nordique.

Le départ sera au camping Les Vignes à Arbois et le grand parcours passera à Pupillin.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la MJC au 03.84.66.01.83

*** ASCP : Repas de village et soirée Brassens :**

Comme l'année dernière, un repas de village « en musique » sera organisé par l'ASCP le samedi 22 juin 2019 à partir de 19 h place de l'église.

Une soirée « Brassens » sera organisée à la salle polyvalente le samedi 12 octobre 2019.

*** Tri sélectif :**

Merci d'accorder de l'importance au contenu des bacs à votre disposition :

- les cartons, papiers et objets recyclables doivent être déposés en vrac et sans sac dans la poubelle bleue,

- les déchets ménagers doivent être déposés dans des sacs, dans la poubelle grise.

Des contrôles peuvent être effectués par le SICTOM et votre poubelle refusée au ramassage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.

Le maire

Le secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Lionel JOLY